

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 14 Décembre 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 69

Pouvoirs : 15

Membres votants : 84

Date de la convocation : 08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi quatorze décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Françoise CANU, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS (Suppléant de Jean-Baptiste VOISIN), Pascal DIDTSCH, François DIEULLE (Suppléant de André VAN DEN DRIESSCHE), Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Sara FERAUD, Pascal FINET, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Simon JARAIE, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Lucette LECLERCQ, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Françoise PREYRE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN.

Etaient absents/excusés : Michel AUGER, Christian BAISSÉ, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Louis CHOAIN, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Charles-Edouard DE BROGLIE, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Gérard FAUCHE, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Didier MALCAVA, Camille Brigitte PANNIER, Mickaël PEREIRA, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Ulrich SCHLUMBERGER, Nicolas SEYS, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU, Guillaume WIENER.

Pouvoirs : Sabrina BECHET (Donne procuration à Frédérique PARIS), Danielle CAMUS (Donne procuration à Sylvie DESPRES), Manuel CHOLEZ (Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS), Camille DAEL (Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD), Bernard FORCHER (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT), Rémy LECAVELIER DESETANGS (Donne procuration à Lucette LECLERCQ), Didier LECOQ (Donne procuration à Philippe COUTEL), Françoise LEDUC (Donne procuration à André ANTHIERENS), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Marion POULAIN (Donne procuration à Yannick LUCAS), Bruno PRIVE (Donne procuration à Georges MEZIERE), Jean-Jacques PREVOST (Donne procuration à Jean-Michel ADELIN), Josiane VARAISE (Donne procuration à Frédéric DELAMARE), Marie-Lyne VAGNER (Donne procuration à Nicolas GRAVELLE), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL).

Délibération n° 214/2023 : Commission régionale Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : Approbation de la création de la commission et désignation d'un représentant

Dans le cadre de la modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), la Région Normandie s'est engagée, à travers le nouvel objectif 4bis, à créer une commission régionale ZAN qui pourra se prononcer sur les « projets d'envergure régionale » et à l'affectation du foncier nécessaire à leur réalisation.

La région Normandie propose la représentation suivante :

- 7 représentants de la Région Normandie ;
- 5 représentants des Départements (un par Département) ;
- 15 représentants du bloc local permettant une représentation équilibrée de la diversité des territoires normands : 5 représentants des SCOTs (un par Département), 5 représentants des EPCI, 5 représentants des communes
- 8 représentants du secteur économique (3 représentants des chambres consulaires, 1 représentant de la filière logistique Seine Normandie, 1 représentant de la filière Normandie Energie, 1 représentant d'HAROPA, 2 sièges permettant d'accueillir des experts en fonction des projets)
- 1 représentant de l'Etat

L'Intercom, en tant que territoire SCOT et EPCI, est consultée par la Région Normandie sur la composition de cette commission régionale.

L'Intercom a la possibilité de proposer une candidature (1 titulaire et 1 suppléant) à cette commission. A l'issue de la consultation, un vote sera organisé afin de départager les différentes candidatures puisque seuls 5 représentants des EPCI sont prévus pour siéger à la commission.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 ;

Vu les articles L.4211-1, L.4221-1 et L.4251-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° AP D 22-03-10 du Conseil Régional en date du 14 mars 2022 prévoyant d'engager une modification du SRADDET ;

Vu la délibération n° AP D 23-05-1 du Conseil Régional en date du 02 mai 2023 entérinant la proposition des modifications du SRADDET telles que traduites dans la nouvelle rédaction des objectifs et des règles du SRADDET ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie ;

Vu la sollicitation de la Région Normandie par courrier en date du 20 octobre 2023 ;

Considérant que l'Intercom Bernay Terres de Normandie est couverte par un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) approuvé ;

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **APPROUVE** la création de la commission régionale ZAN ;
- ✓ **DONNE** un avis favorable à la proposition de composition de ladite commission ;
- ✓ **DESIGNE** les représentants suivants pour siéger à la commission régionale ZAN :

Titulaire : **Monsieur Frédéric DELAMARE**
Suppléant : **Monsieur Valéry BEURIOT**

- ✓ **PRECISE** qu’à l’issue de la consultation un vote de l’ensemble des EPCI normands sera organisé afin de départager les candidatures proposées.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
69	15	84	0	84	0	84

La présente délibération peut faire l’objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d’un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d’un recours gracieux auprès du président de l’Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d’un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu’elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.